



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/193

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PUBLICS À TRAVERS LA FRANCE SERVICES

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20211125-2021_193-DE

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 33

Nombre de Conseillers présents et représentés : 39

Quorum : 23

Date de convocation : le 19 novembre 2021

Date d'affichage de la convocation au siège : le 19 novembre 2021

Le 25 novembre de l'année deux mille vingt et un à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	A	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	E	M. LAFFARGUE	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E	Mme BÉTENCOURT
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
TALABOT Martine	A		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	A	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. CLAVERIE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	A	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	Mme BOURRIER	GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P			AULANIER Benoist	P

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance. * P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent
Les procès-verbaux des 22 septembre et 7 octobre sont adoptés à l'unanimité.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/193

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU POUR FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS DES PUBLICS À TRAVERS LA FRANCE SERVICES

Envoyé en préfecture le 29/11/2021
Reçu en préfecture le 29/11/2021
Affiché le 
ID : 033-243301264-20211125-2021_193-DE

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 18 décembre 2017 relative à l'adoption du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) 2017-2022,

Vu la convention cadre départementale France Services de la Gironde signée le 8 janvier 2020 entre la Préfecture et le Département, les partenaires France Services Gironde et les responsables des espaces France Services en Gironde, qui fixe les modalités d'organisation des EFS présents dans le Département (horaires d'ouverture, formation des conseillers, critères d'équipement et d'aménagement des activités...)

Vu l'avenant n°2 signé le 1er février 2021 à la convention départementale France services de la Gironde,

Vu la délibération 2017/109 de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 26 septembre 2017 approuvant le projet de création d'une maison de services au public à Léognan, labellisée France services conformément à l'annexe 4 de la convention départementale signée le 7 janvier 2021 par le Président de la Communauté de Communes de Montesquieu

Vu l'avis de la commission « Petite enfance et Solidarités » du 16 mars 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Portée par la Communauté de Communes Montesquieu (CCM), la France Services (anciennement MSAP) s'inscrit en cohérence avec les orientations du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) adopté par l'assemblée plénière départementale le 18 décembre 2017 ; il vise « à consolider et renforcer l'offre de service sur le territoire de la CCM ».

Face à l'évolution des modes de vie et des technologies, les difficultés rencontrées pour se déplacer, le déploiement des services publics doit être repensé pour mieux lutter contre le sentiment d'abandon qui se fait jour dans certains territoires. Il s'avère nécessaire de réinventer des lieux d'accueil de proximité, facilitant l'accès des usagers aux démarches administratives du quotidien. C'est aujourd'hui l'ambition du réseau France Services.

L'organisation et le regroupement des activités de la France Services au sein de la Maison du Département des Solidarités, située à Léognan, remplit pleinement cet objectif partagé par les deux Collectivités.

La complémentarité des deux collectivités, permet d'agir efficacement en faveur de l'accessibilité des services publics, enjeu majeur d'égalité et de la cohésion sociale. Le partenariat se formalise aujourd'hui à travers le projet de convention joint en annexe.

OBJECTIFS DE LA CONVENTION

Cette convention a pour objet de définir les modalités du partenariat entre le Département à travers le Pôle Territorial de Solidarité des Graves et la Communauté de communes de Montesquieu, dans le cadre de l'action portée par la France Services en direction du public.

Elle fixe les principes de l'accueil des publics, en fournissant un cadre structurant et en articulant les rôles respectifs de la France Services et la MDS afin de renforcer l'accès aux droits des usagers.

Cette démarche s'inscrit dans un objectif d'intérêt général, de coordination, de clarification et de rationalisation des interventions de chaque collectivité, par la définition de chaque niveau de service en matière d'accueil des publics relevant de l'action sociale et des politiques d'autonomie. Elle se fonde sur la complémentarité dans l'exercice des missions et sur une lisibilité des interventions de chaque institution.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2021/193

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ET LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DE MONTESQUIEU POUR FACILITER
L'ACCÈS AUX DROITS DES PUBLICS À TRAVERS LA
FRANCE SERVICES**

Envoyé en préfecture le 29/11/2021

Reçu en préfecture le 29/11/2021

Affiché le

ID : 033-243301264-20211125-2021_193-DE

SLOW

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de la signature de la convention de partenariat avec le Département,
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec le Département,
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les actions nécessaires à la réalisation de la présente et à signer tous documents afférents.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2021

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

